

### ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Lieu d'implantation de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit « Les Henris », 05300 UPAIX.

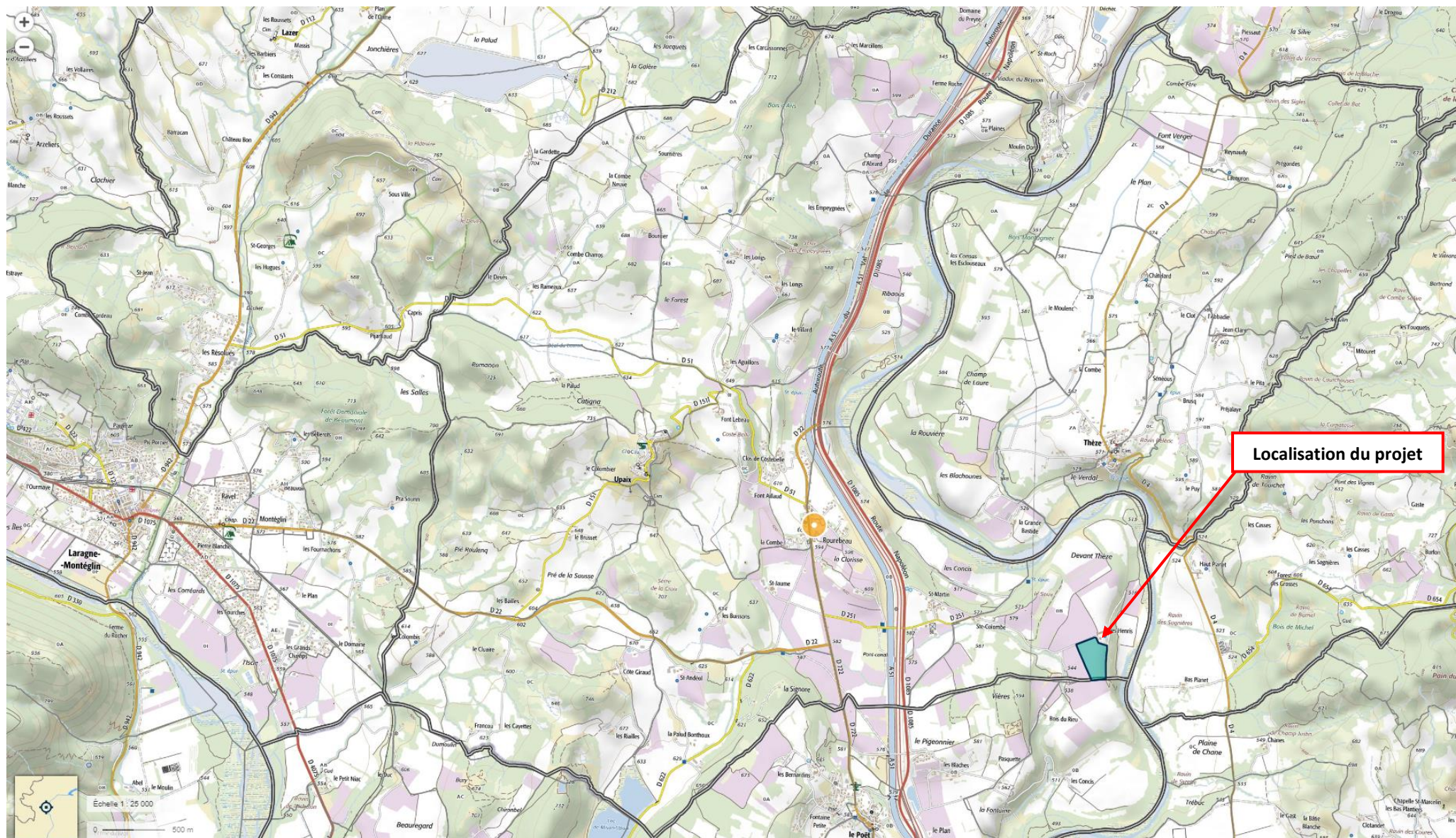


Figure 1 : Localisation du projet sur carte IGN au 1/25000



ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation des points de vue rapprochés (immédiats).

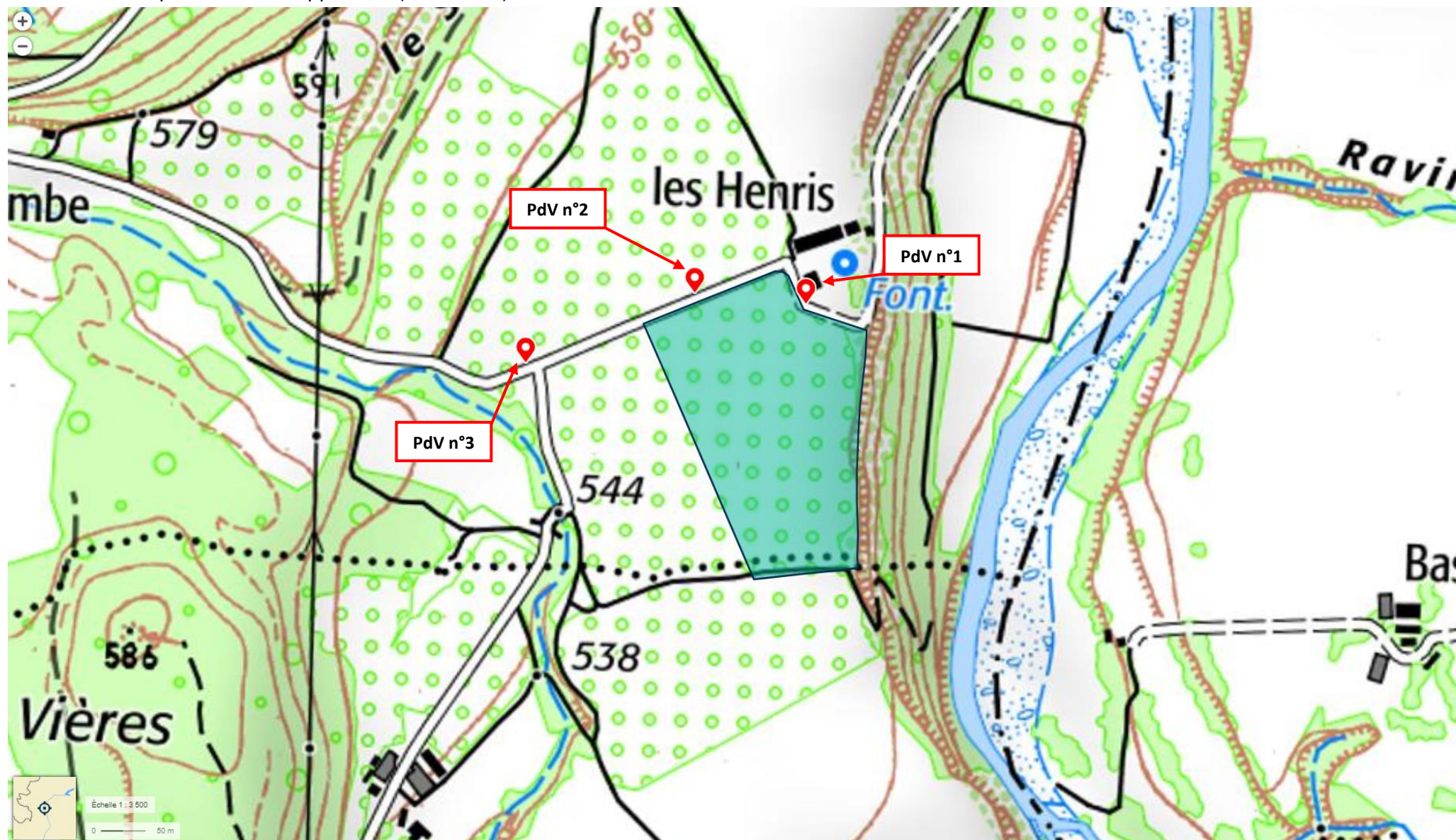


Figure 2 : Localisation des points de vue rapprochés



ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue rapprochée n° 1 (prise de vue le 06/11/2019) : vue depuis l'angle le Nord-Est de la parcelle B n°1247.

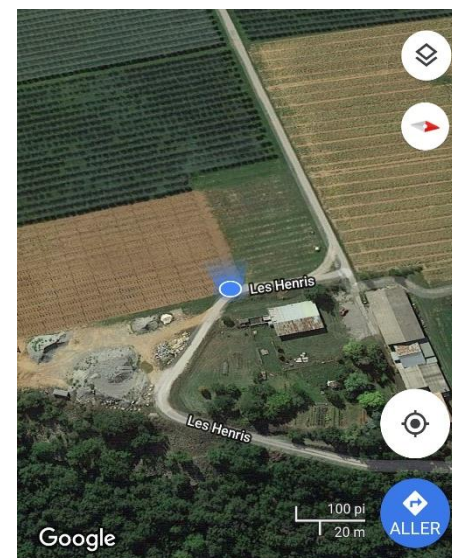


Figure 3 : Prise de vue rapprochée n°1



ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue rapprochée n° 2 (prise de vue le 06/11/2019) : vue depuis le Nord de la parcelle B n°1247.

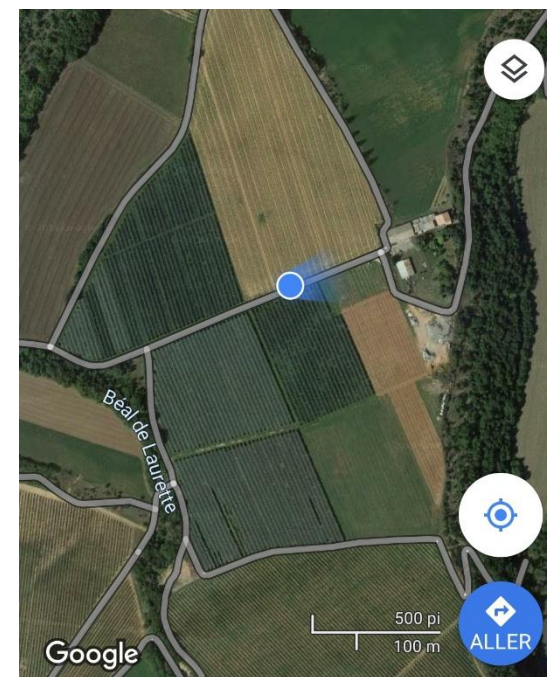


Figure 4 : Prise de vue rapprochée n°2



ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue rapprochée n° 3 (prise de vue le 07/06/2019) : vue depuis l'intersection du chemin des Henris et de Vières.

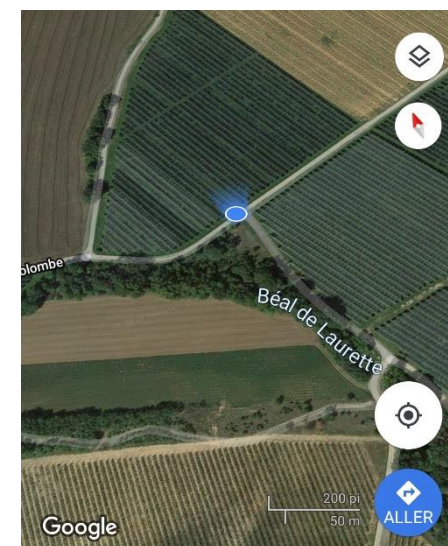


Figure 5 : Prise de vue rapprochée n°3



ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation des points de vue éloignés.

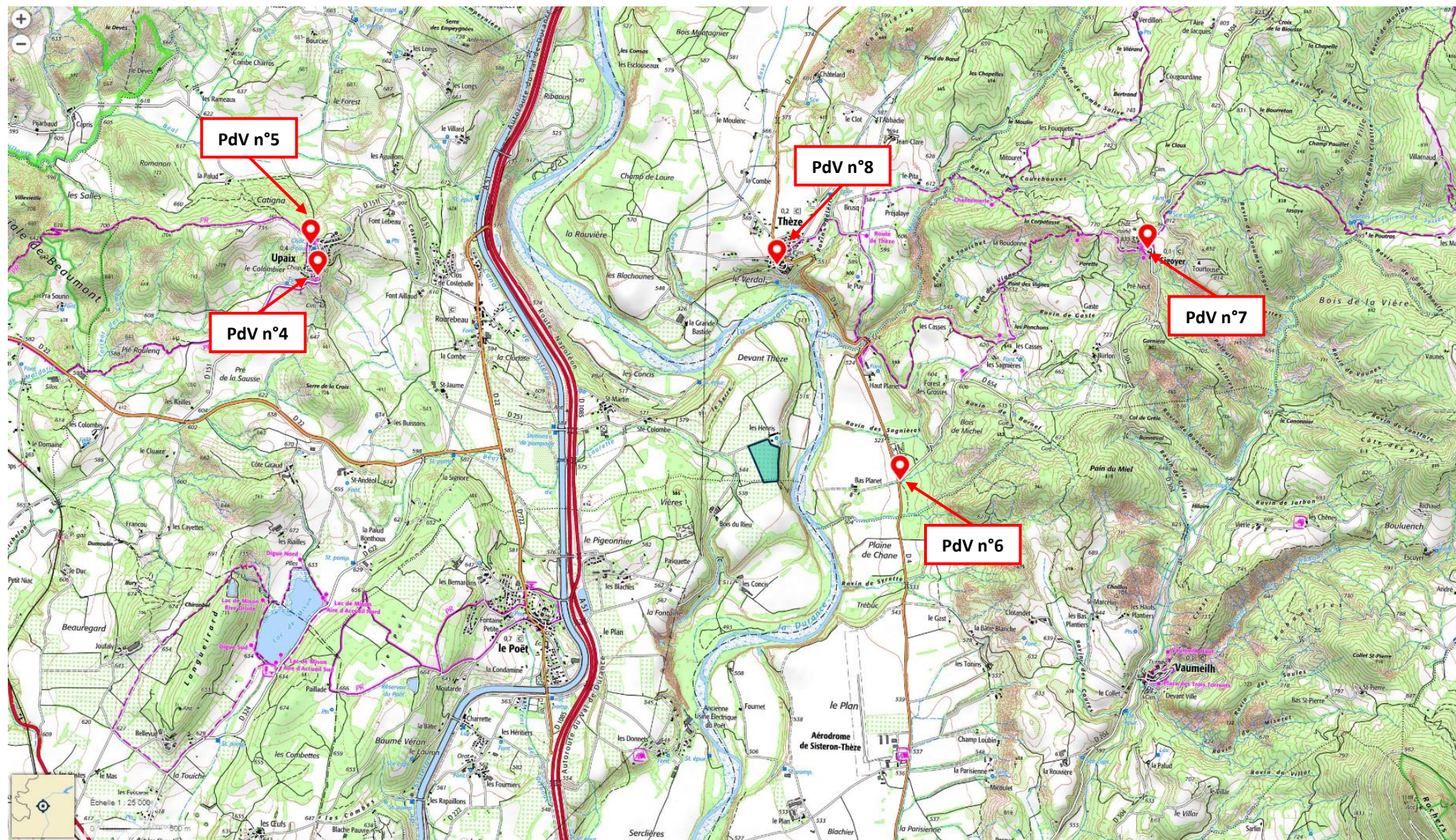


Figure 6 : Localisation des points de vue éloignés



ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 4 (prise de vue le 06/11/2019) : vue depuis le parvis Sud-Est l'église d'Upaix.

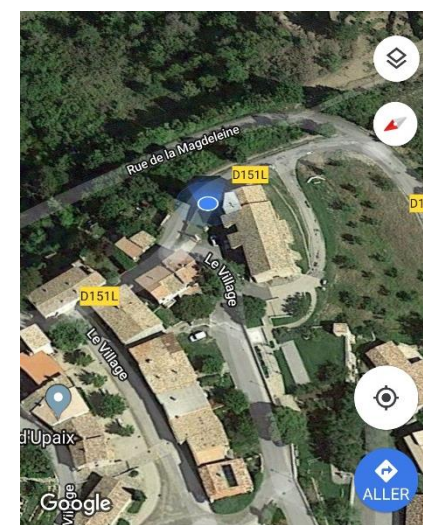
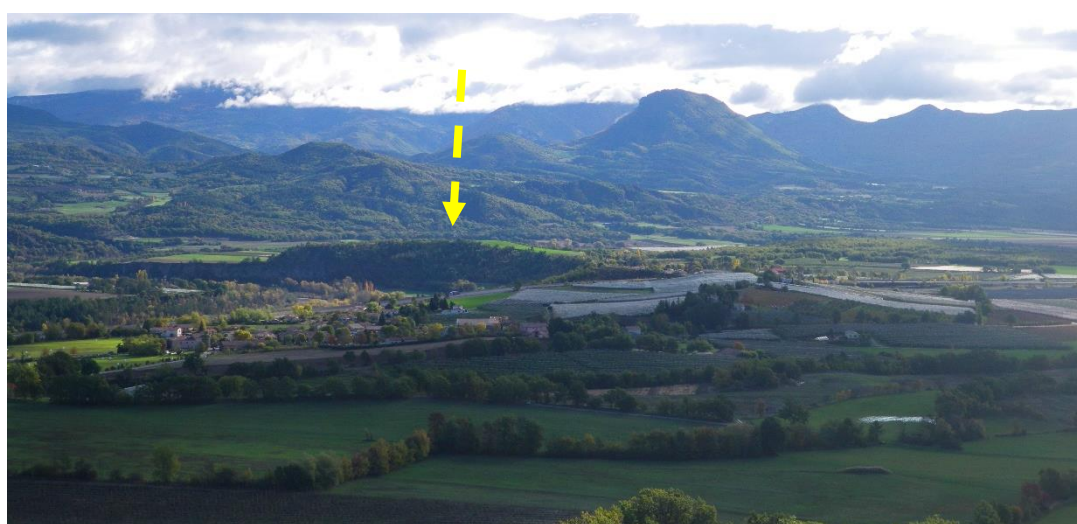
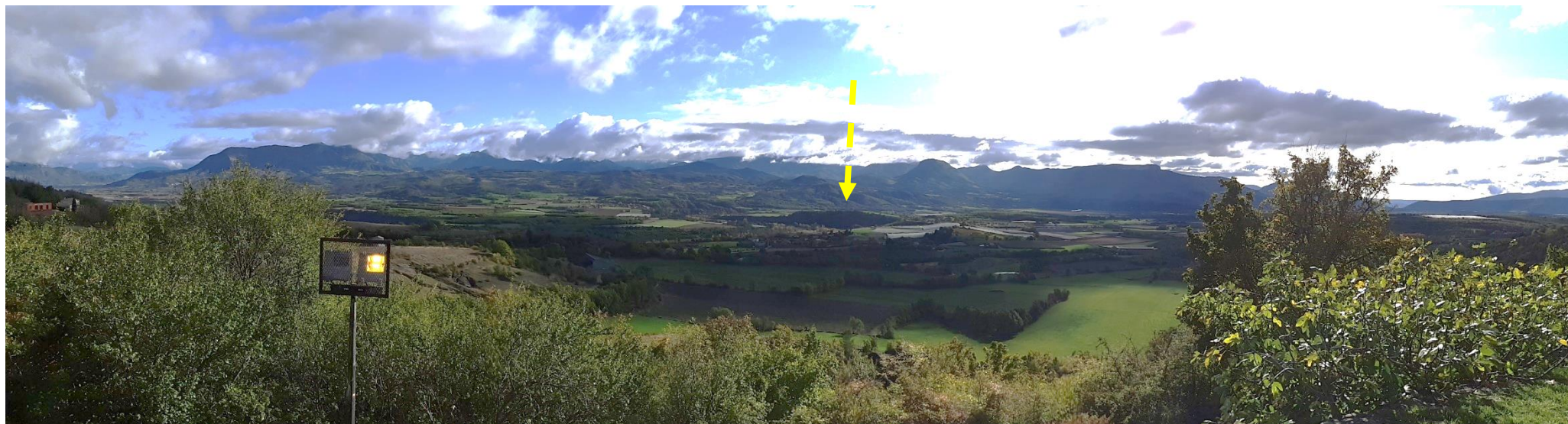


Figure 7 : Prise de vue éloignée n°4



ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 5 (prise de vue le 06/11/2019) : vue depuis la tour d'Upaix.

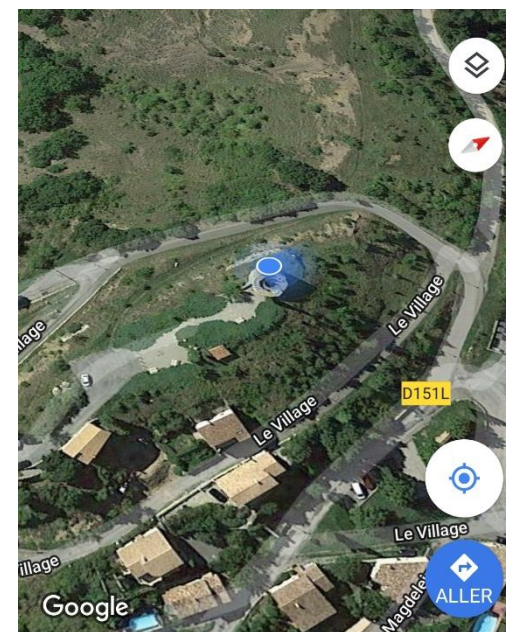


Figure 8 : Prise de vue éloignée n°5



ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 6 (prise de vue le 06/11/2019) : vue depuis la RD 4 entre Thèze et l'aérodrome de Sisteron-Thèze.

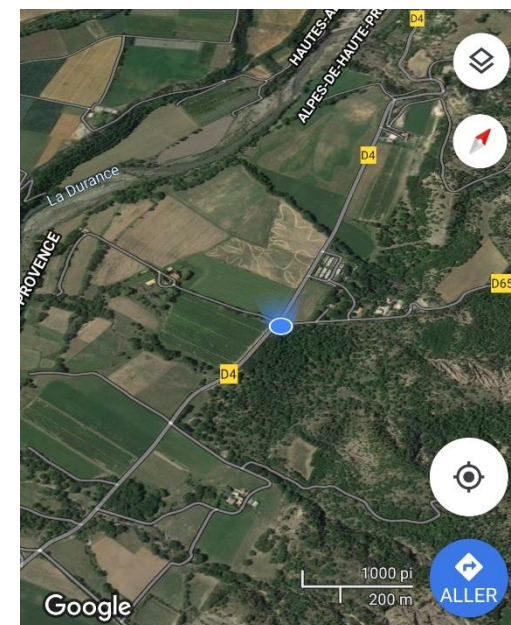


Figure 9 : Prise de vue éloignée n°6



ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 7 (prise de vue le 06/11/2019) : vue depuis la table d'orientation de Sigoyer.

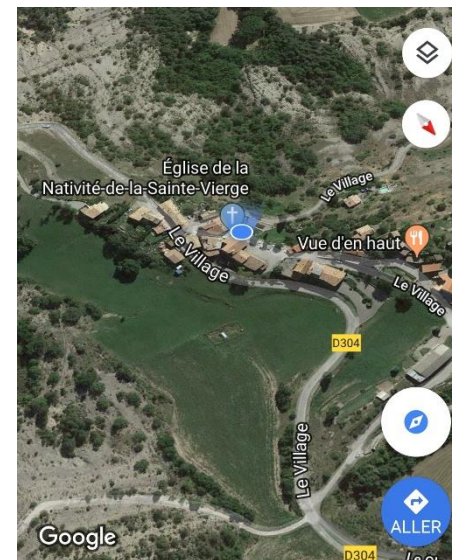


Figure 10 : Prise de vue éloignée n°7



## ANNEXE 3 – CERFA n° 14734\*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 8 (prise de vue le 06/11/2019) : vue depuis le village de Thèze.

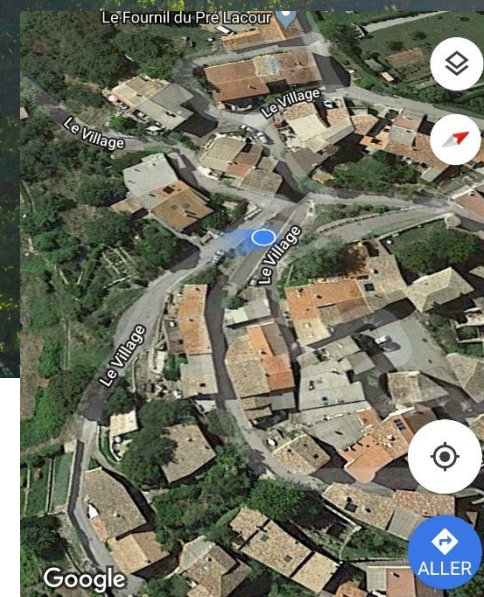


Figure 11 : Prise de vue éloignée n°8



## Analyse paysagère :

### **1° - Contexte paysager :**

Le projet se trouve dans un secteur au relief marqué par la plaine alluviale de la Durance, qui sillonne au milieu des montagnes.

Le site du projet s'implante sur les contreforts de la plaine alluviale, qui surplombe d'environ 50m La Durance, au lieu-dit « Les Henris ». La parcelle se localise au sein d'une vaste plaine agricole, composée principalement de Vergers (pommiers). Cette plaine est fermée à l'Ouest par deux massifs boisés, entrecoupés du cours d'eau « Laurette ». On note la présence d'une ferme à proximité immédiate du site, composée d'hangars de remisage et d'une habitation. L'organisation des vergers, de la végétation et des hangars, limite les vues sur le site.

La zone projet se trouve en dehors de tout site patrimonial (inscrit, classé, ZPPAUP...) et en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique.

### **2° - Perception visuelle :**

Depuis la plaine, de nombreux alignements d'arbres, des bosquets et les vergers limitent largement les perceptions sur la serre en projet. Ainsi les principales vues directes / immédiates se font uniquement une fois sur le chemin des Henris. A noter, que le chemin est une voie sans issue, ayant pour objectif de desservir la ferme des Henris et les parcelles de l'EARL Poincelet (environ 10ha).

Depuis les points de vue éloignés, les perceptions directes se limitent à des perceptions lointaines (3.5km) en surplomb. Depuis les deux monuments historiques d'Upaix (Église paroissiale Saint-Martin et un immeuble), aucune vue sur le site n'est possible, malgré le surplomb du village. En effet, la colline boisée de « Le Serre » et son plateau agricole, coupe toute vue, puisqu'elle culmine à 591m et le site de la serre se niche en dessous à une altitude 550m. Idem pour les vues depuis la table d'orientation de la Tour d'Upaix, qui culmine à une altitude de 760m.

Les principales vues viennent de la rive gauche de la Durance, avec une première perception de la future serre depuis la RD 4, reliant Thèze au Nord à Sisteron au Sud. Cet axe qui longe les contreforts montagneux et qui surplombe de quelques mètres la Durance, se situe donc en contrebas du site. Depuis cet axe des vues indirectes sont possibles, entrecoupées par des alignements d'arbres et des vergers. Depuis le village de Thèze, situé au Nord (1.5km), les vues se limitent à quelques perceptions entrecoupées par des arbres, depuis les rues qui surplombent la Durance.

Les vues directes, dégagées se font depuis le village de Sigoyer, à une distance de 3.5km. Le village, localisé à une altitude de 840m surplombe la vallée de la Durance et le plateau où s'installe la serre. A noter qu'une grande partie de l'année, la serre se confondra avec les filets (blanc ou noir) qui recouvrent l'ensemble des vergers.